

Accord sur les mesures salariales 2020

concernant la CCT pour le personnel au sol de SWISS en Suisse

entre

SEV-GATA,

SSP,

Société des employés de commerce,

et

Swiss International Air Lines SA

Case postale, 8058 Zurich-aéroport

Ci-après nommées les parties contractantes.

Les parties contractantes se sont mises d'accord, à l'occasion d'une négociation salariale ordinaire, d'appliquer une mesure salariale avec les conditions-cadre suivantes:

Entrée en vigueur: au 1er janvier 2020

Accord:

- Hausse de la masse salariale de base de 1,8% au 1.1.2020
Elle présente deux composantes :
 - o CHF 60.00 / mois / poste à 100% pour tout le personnel
 - o Les plages salariales seront relevées de CHF 60.00 dans les minima et maxima
 - o 0.8% pour l'évolution au sein des plages salariales selon le «nouvel» accord (matrice)
- Un rapport avec les détails de la répartition sera adressé aux partenaires sociaux d'ici au 25 février 2020 (lors de la prochaine séance régulière)

Communication:

- Première communication sur l'accord faite communément par toutes les parties
- Les parties contractantes se mettent d'accord sur le contenu de la première communication
- Date de la communication:
 - o Préinformation pour les cadres le 21.10.2019 à 10h
 - o Information pour les collaborateurs soumis à la CCT le 22.10.2019 à 10h

Les parties contractantes s'engagent à ne pas divulguer le résultat jusqu'à la première communication commune du 22.10.2019.

Zurich aéroport, 09.10.2019

SEV-GATA

sig. Philipp Hadorn

sig. Markus Cadosch

VPOD Luftverkehr

sig. i.V. Stefan Giger

sig. Esther Lehmann

Kaufmännischer Verband

sig. Xenia Wassihun

sig. Caroline Schubiger

Swiss International Air Lines AG

sig. i.V. Michael Raskovic

sig. Cornelia Mirswa